

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 28 juin 2021

N°115/06/2021 : REMBOURSEMENT A TITRE EXCEPTIONNEL (CAS DE FORCE MAJEURE) - SAISON CULTURELLE DES SALLES DE SPECTACLES DE MONTAUBAN

L'an deux mille vingt et un, le lundi 28 juin à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis à l'espace Valorem – 95 Grande rue Sapiac, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 22 juin 2021.

Présents : 37

Mesdames, Messieurs, Axel de LABRIOLLE, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Philippe BECADE, Clarisse HEULLAND, Claude JEAN, Véronique LAGARRIGUE, Daniel BORY, Pauline FORESTIE, Khalid LAABID, Nadia CHEKLIT, Sabine SI BELKACEM-CONDAMINES, Jean Martial DEJEAN, Nadine BON, Philippe FASAN, Muriel GIANOLA, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Danielle AMOUROUX, Gérard CATALA, Bernard BOUTON, Bernard PECOU, Claudine PEIRONE, Anne-Marie GRIMAL, Sophie LARAN, Fabrice MIEULET, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Arnaud MOURGUES, Solal GEA, Jeannine MEIGNAN, Michel CAPPELLETTI, Rodolphe PORTOLES, Jacques ZAMUNER, Sandrine LAGARDE, Laetitia DESGUERS, Valérie CAURO

Pouvoirs : 9

Mesdames, Messieurs Marie-Claude BERLY à Philippe BECADE, Jean-Pierre FOISSAC à Bernard BOUTON, Angèle LOUCHART à Annie GUILLOT, Marie-Agnès DETAILLEUR à Valérie CAURO, Mathieu PERGET à Daniel BORY, Quentin SUCAU à Arnaud MOURGUES, Ambre LOPEZ-GIMENEZ à Solal GEA, Stéphane GONZALEZ à Laetitia DESGUERS, Lucie FOURNEL à Jacques ZAMUNER

Absents : 3

Mesdames, Messieurs Arnaud HILION, Olivier FOURNET, Andréa CARO

Monsieur Philippe BECADE donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La situation sanitaire complexe liée à l'épidémie Covid-19 a contraint les salles de spectacle de la ville de Montauban à reporter sur la saison 2021/2022 certains spectacles programmés et mis en vente au cours de la saison actuelle (2020/2021).

Suite à l'annonce de ces reports, certains spectateurs ont formulé des demandes de remboursement, pour des motifs assimilés à des cas de force majeure.

Afin d'encadrer ces demandes de remboursement, voici une liste exhaustive des motifs permettant d'accéder à un remboursement :

- Déménagement
- Décès
- Hospitalisation longue durée

A ce jour le montant à rembourser est de 818 €.

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- rembourser l'ensemble des personnes éligibles,
- inscrire au budget le montant des remboursements.

Après délibération du Conseil Municipal, la proposition ci-dessus est :

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le : **05 JUIL. 2021**

De sa publication et/ou affichage le : **05 JUIL. 2021**

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 28 juin 2021

Maire,
Axel de LABRIOLLE

